

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité Syndical se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, lundi 18 mars 2012 à 20 heures 30 conformément aux convocations du 27 février 2013.
Est inscrit à l'ordre du jour : compte administratif 2012 ; compte de gestion 2012 ; affectation du résultat 2012 ; budget primitif 2013 ; convention de prestation avec le SDIS pour l'organisation du cross de Chadieu ; sentier pédagogique Logrami ; Frais de téléphonie de l'adjoint technique ; arborétum mellifère ; questions diverses.

Séance du 18 mars 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit mars à 20 heures 30, le Comité Syndical de Chadieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Authezat, sous la Présidence de Monsieur Pierre METZGER, Président.

Date de la Convocation du Conseil Syndical : 27 février 2013.

Présents : Monsieur Jean-Pierre BORNAGHI, Madame Anne-Marie GUILLAUMIN, Monsieur Henri SAUZEDDE, Madame Bernadette TROQUET, Messieurs Henri LEMIGNARD, Patrick LEPAGE, Madame Monique CUVIER, Messieurs Bernard MAUFROY, Régis BERNARD, Claude DUCHET, Mesdames Catherine FOURNIER, Bernadette TALON.

Excusées : Madame Nicole ROUX, Madame Josiane LEBLOND

Secrétaire de séance : Monsieur Henri SAUZEDDE.

2013/002 – COMPTE ADMINISTRATIF 2012 :

Monsieur BORNAGHI est élu président pour l'examen du Compte Administratif présenté par M. METZGER, président.

Résultats constatés :

Section d'exploitation 2012 :

Recettes de l'exercice : 66 779,91 euros
Dépenses de l'exercice : 58 383,58 euros

Excédent 2012 : 8 396,33 euros

Section d'investissement 2012 :

Recettes de l'exercice : 11 152,60 euros
Dépenses de l'exercice : 16 638,99 euros

Excédent 2012: 5 486,39 euros

Soit un excédent cumulé de 13 882,72 euros

Excédent d'exploitation 2011 : 54 095,46 euros

Excédent d'investissement 2011 : 75 102,12 euros

Soit un résultat global de clôture de 143 080,30 euros

Le Président du Syndicat, Pierre METZGER, s'étant retiré, le comité délibère et procède au vote du compte administratif 2012 qui est adopté à l'unanimité.

Délibération : publiée et/ou affichée le 27/03/2013

transmise au Préfet le XX/XX/2013

2013/003 – COMPTE DE GESTION 2012 :

Le Compte de Gestion 2012, établi par Monsieur PÉTIGNY, receveur du Syndicat, présentant un résultat de clôture identique à celui du Compte Administratif, est soumis à l'approbation du comité qui l'adopte à l'unanimité.

Délibération : publiée et/ou affichée le 27/03/2013

transmise au Préfet le XX/XX/2013

2013/004 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012 :

Après avoir approuvé le compte administratif du budget syndical puis constaté le résultat de l'année 2012, le comité syndical décide à **13 voix** pour, d'affecter le résultat de fonctionnement 2012 comme suit :

1 Détermination du résultat à affecter :		
Dépenses de fonctionnement 2012		-58 383,58 €
Recettes de fonctionnement 2012		66 779,91 €
<u>Résultat de fonctionnement 2012</u>		<u>8 396,33 € excédent</u>
Résultat de fonctionnement 2011 reporté		54 095,46 €
<u>Résultat cumulé de fonctionnement 2012 à affecter</u>		<u>62 491,79 € excédent</u>
<u>(si déficit, report en ligne 6)</u>		
2 Détermination du besoin de financement de la section d'investissement		
Dépenses d'investissement 2012		-11 152,60 €
Recettes d'investissement 2012		16 638,99 €
<u>Excédent d'investissement 2012</u>		<u>5 486,39 € excédent</u>
Résultat d'investissement 2011 reporté		75 102,12 € excédent
<u>Résultat cumulé d'investissement 2012 (B)</u>		<u>80 588,51 € excédent</u>
3 Restes à réaliser au 31/12/2012		
Dépenses d'investissement		-73 760,00 €
Recettes d'investissement		0,00 €
Solde des restes à réaliser en 2012 (C), origine : subventions		-73 760,00 €
4 Besoin de financement (= B +ou- C)	résultat positif	6 828,51 € pas de besoin
5 Affectation		62 491,79 €
a) en réserve compte 1068		
(au minimum, couverture du besoin de financement en 4)		0,00 €
b) report en fonctionnement, compte 002 en recette		62 491,79 €
6 Déficit reporté, compte 002 en dépense		0,00 €
(en ce cas, pas d'affectation)		

Délibération : publiée et/ou affichée le 27/03/2013

transmise au Préfet le XX/XX/2013

2013/005 – BUDGET PRIMITIF 2013 :

Monsieur le Président présente les propositions du bureau pour le budget primitif de l'exercice 2013.

Ce budget, conforme aux indications d'orientation soumises au débat d'orientations budgétaires lors de la séance du 18 mars 2013, s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 132 275,79 euros en section de fonctionnement
- 134 997,88 euros en section d'investissement.

Il est adopté à l'unanimité.

Délibération : publiée et/ou affichée le 27/03/2013

transmise au Préfet le XX/XX/2013

2013/006 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LE SDIS - Cross de Chadieu :

Lors du cross annuel des écoles dans le parc de Chadieu, la présence d'une équipe de pompiers équipés d'un véhicule s'avère souhaitable. Le SDIS met toujours le personnel et le matériel gracieusement à la disposition des collectivités mais impose la signature d'une convention de mise à disposition avec obligation d'assurer les personnes et le matériel.

Le Comité syndical autorise à l'unanimité, le Président à signer la convention 2013 et à contracter auprès de l'assurance du Syndicat le complément de responsabilités exigé par le SDIS.

Délibération : publiée et/ou affichée le 27/03/2013

transmise au Préfet le XX/XX/2013

2013/007 - SENTIER PÉDAGOGIQUE LOGRAMI :

Le président donne lecture d'un échange de courriels avec un groupe d'étudiants ingénieurs travaillant pour l'association **LOGRAMI (LOire GRAnds MIgrateurs)** au sujet d'un sentier d'interprétation qu'ils ont réalisé.

Ce sentier est constitué de 13 panneaux extérieurs dont le contenu, joint au dossier, valorise le patrimoine naturel du bassin de la Loire. Il est informatif, ludique et abordable pour tout âge. Il s'inscrit dans une démarche de conservation de l'environnement des fleuves et rivières. L'association propose par ailleurs un dépliant (A3 plié en 4 volets, recto verso couleur) présentant le sentier et adapté à notre collectivité.

Le comité syndical, considérant que :

- l'Allier longe la propriété sur 1,5km, dont une partie appelée sentier "des pêcheurs" ;
- que le Conservatoire des **Espaces Naturels d'Auvergne** qui gère la forêt alluviale a installé des panneaux explicatifs sur la faune et la flore du même type que ceux proposés par Logrami ;
- qu'il a fait réaliser en 2008 une signalétique pour présenter le site ;
- que le site a pour vocation première d'accueillir les enfants en centre aéré ;
- que les habitants de la rivière, dont les emblématiques «grands migrateurs», ne sont pas présentés à ce jour ;

1. Adhère unanimement au projet proposé par Logrami ;
2. Inscrit une participation financière de 500 € pour un lot de dépliants et de 2000 € pour la réalisation des panneaux.
3. Autorise à entériner ce projet et à mener sa réalisation administrative et technique.

Délibération : publiée et/ou affichée le 27/03/2013

transmise au Préfet le XX/XX/2013

2013/008 – FRAIS DE TÉLÉPHONIE DE L'ADJOINT TECHNIQUE :

Dans le cadre de ses activités, l'adjoint technique du syndicat, peut être amené à utiliser son téléphone personnel pour les besoins du service.

Aussi le bureau propose-t-il d'instaurer le remboursement forfaitaire à l'agent des frais de téléphone occasionnés par le service.

Après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré, le comité d'administration :

1. est favorable à la proposition de remboursement ;
2. fixe le montant du remboursement forfaitaire annuel à 150 euros ;
3. dit que le remboursement sera effectif dès que l'abonnement sera souscrit par l'agent et qu'il pourra être révisé.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération : publiée et/ou affichée le 27/03/2013

transmise au Préfet le XX/XX/2013

ARBORÉTUM MELLIFÈRE :

Monsieur Sauzedde, vice-président, rappelle au comité syndical que la réflexion sur le devenir de l'arboretum était en cours depuis plusieurs années. Il propose de planter, dans les espaces disponibles, des essences d'arbres et d'arbustes mellifères pour favoriser la vie des abeilles et d'aménager un espace pour accueillir un rucher. Les partenaires du

syndicat sur le site, FAL et CEN, sont favorables à ce projet. Une animation autour du thème de l'abeille est envisageable avec les enfants de l'ALSH.
Le comité approuve ces orientations.

QUESTIONS DIVERSES :

PARTICIPATIONS COMMUNALE A L'ALSH 2013

Les membres du comité demandent l'organisation rapide d'une réunion avec les services de la FAL pour arrêter les propositions de tarifs pour l'été 2013. Les dates proposées sont, par ordre de préférence, le 15 avril, le 6 mai et le 18 avril à 20h.

Adoption des délibérations n°2013-002 à 2013-008

Fin de la séance à 22 heures 30.

Le Président,


Pierre METZGER.